



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 84 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution [67/96](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le rapport précédent ([A/67/189](#)) dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 13 et 25 du présent rapport.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [67/96](#) de l'Assemblée générale. Au paragraphe 8 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général des progrès des études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du recours accru au programme de stages des Nations Unies et du resserrement de la coopération avec les établissements universitaires, ainsi que des progrès de la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 9, elle a pris note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*; au paragraphe 10, elle a réitéré son appel à verser des contributions volontaires à ces fonds et à prendre en charge à titre volontaire et gracieux les services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux ouvrages. Au paragraphe 11, elle a invité le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour des deux ouvrages et à les rendre disponibles sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques. Au paragraphe 12, elle a noté avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* n'avait pas entièrement rattrapé et a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie. Au paragraphe 13, elle a rappelé que le Secrétaire général était responsable de la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et l'a prié, en ce qui concerne ce dernier ouvrage, de continuer à suivre les modalités qu'il exposait aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 ([A/2170](#)). Enfin, au paragraphe 14, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-huitième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. *Établissement des suppléments du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

2. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 12 de la résolution [67/96](#) de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, chargée de coordonner la rédaction de l'ouvrage, s'est attachée à réduire sensiblement ce retard, notamment en ce qui concerne le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999). Conformément à l'accord conclu avec le Département des opérations de maintien de la paix cité dans le précédent rapport ([A/67/189](#)), la Division de la codification a réalisé les études sur les Articles 42 à 47 et 50 de la Charte des Nations Unies pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9, lesquelles sont accessibles en ligne en tant que « versions préliminaires ». Chacune des dispositions précitées de la Charte fait l'objet d'une seule étude pour toute la

période couverte par les trois Suppléments. Les études sont disponibles sur le site Web du *Répertoire* (www.un.org/law/repertory). Dans le cadre du volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999), un projet d'étude sur l'Article 35 de la Charte est en cours d'établissement en coopération avec l'Université d'Ottawa. Un consultant extérieur devrait en outre présenter d'ici à octobre 2013 un projet d'étude sur l'Article 41. Une étude plus poussée sur l'Article 51 concernant le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999) est également en cours d'établissement par la Division de la codification. Enfin, des établissements universitaires devraient se voir confier la rédaction des études restantes du volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9.

3. D'importants progrès ont également été accomplis dans l'établissement d'études pour le Supplément n^o 10 (2000-2009). Au cours de la période à l'examen, les études supplémentaires suivantes ont été réalisées, dont certaines avec l'aide de stagiaires ou de consultants et d'autres en collaboration avec des établissements universitaires :

a) Des études sur l'Article 17 2) et sur les Articles 18, 19 et 63 pour le volume II;

b) Une étude sur l'Article 73 pour le volume V;

c) Des études sur les Articles 99 à 101 et 108 et 109 pour le volume VI; des études plus poussées sur les Articles 97 et 98 sont en cours d'achèvement (l'Article 98 porte sur toutes les fonctions du Secrétaire général autres que politiques ou relatives aux questions de sécurité, lesquelles ont déjà fait l'objet d'une étude distincte accessible en ligne en tant qu'« étude préliminaire »).

4. Le Département de l'information et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche sur le *Répertoire*.

5. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 28 volumes ont été publiés¹ et 14 autres ont été achevés et sont actuellement en cours de traduction et de publication². Il reste par conséquent à terminer huit volumes sur les 50 que doit comprendre la publication globale (le *Répertoire* initial et ses suppléments); cinq de ces volumes concernent le Supplément n^o 10, qui porte sur la période la plus récente, et sont à différents stades d'avancement (voir plus haut, par. 3). Les trois autres volumes qui ne sont pas encore terminés correspondent au volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9.

6. L'annexe I au présent rapport décrit les responsabilités des différents services du Secrétariat concernant les études sur les divers Articles de la Charte destinées à figurer dans le *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

¹ Le *Répertoire* et ses Suppléments n^{os} 1 à 6 (1946-1984), soit un total de 26 volumes, et les volumes V et VI du Supplément n^o 7 (1985-1988).

² Les volumes I, II et IV du Supplément n^o 7 (1985-1988), les volumes I, II, IV, V et VI des Suppléments n^{os} 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999) et le volume I du Supplément n^o 10 (2000-2009).

B. Consultation sur Internet des études ayant trait au *Répertoire*

7. Des études extraites des 42 volumes achevés, dont les 14 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU dédié au *Répertoire* (un.org/law/repertory). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 ainsi que de nombreuses études pour le Supplément n^o 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études; cette fonction est disponible dans les trois langues de la publication, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français.

8. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont consultables sur Internet, et la plupart le sont également en espagnol et en français. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication sont disponibles sur Internet dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles, sous forme électronique, les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif aura été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires

9. La coopération établie de longue date avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la dixième année consécutive et a permis de réaliser une étude sur l'Article 50 pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 et une étude sur l'Article 63 pour le volume IV du Supplément n^o 10 du *Répertoire*. La coopération avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la troisième année consécutive et a permis de réaliser une étude sur l'Article 18 pour le volume II du Supplément n^o 10; et l'élaboration d'une étude sur l'Article 35 pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9. Enfin, l'étude sur l'Article 73 pour le volume V du Supplément n^o 10 a été réalisée en coopération avec la Concord Law School.

D. Fonds d'affectation spéciale

10. Dans sa résolution 67/96, l'Assemblée générale a réitéré son appel à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de sa résolution 59/44 pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire*. C'est ainsi qu'une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur rappeler qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et pour les prier de porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des institutions privées et des particuliers qui pourraient souhaiter apporter leur appui à cette entreprise. Depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général le 26 juillet 2012, le fonds n'a reçu aucune nouvelle contribution.

11. Un consultant, rémunéré par le fonds d'affectation spéciale, travaille actuellement à une étude sur l'Article 41 pour le volume III des Suppléments n^{os} 7

à 9 (1985-1999). Il est envisagé de faire de nouveau appel à des consultants afin de réaliser des études pour les volumes sur le point d'être achevés. Les États Membres sont vivement encouragés à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale pour permettre au Secrétariat de résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

12. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à la session qu'il a tenue du 19 au 27 février 2013. Dans son rapport (A/68/33, par. 56), il a recommandé entre autres, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale félicite le Secrétaire général des progrès accomplis dans les études ayant trait à ces ouvrages, notamment du recours accru au programme de stages des Nations Unies et du resserrement de la coopération avec les établissements universitaires; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire*; réitère son appel à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale, afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, et à prendre en charge, à titre volontaire et gracieux, les services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; invite le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour de l'ouvrage et à le rendre disponible sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques; note avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire* n'a pas été rattrapé et demande au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie; et rappelle que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

13. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, y compris des progrès accomplis en vue d'établir les études concernant le *Répertoire* et de les afficher sur Internet en trois langues (anglais, espagnol et français);

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir plus haut, par. 12) concernant le recours accru au programme de stages des Nations Unies et le resserrement de la coopération avec les établissements universitaires pour la préparation d'études; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré relatif au *Répertoire* de manière à aider le Secrétariat à éliminer effectivement; la prise en charge, à titre volontaire et gracieux, des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; l'invitation faite au Secrétaire général à

poursuivre la mise à jour de la publication du *Répertoire* et à la rendre disponible sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques et à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans l'établissement du volume III; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Prendre note des progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; noter également qu'aucune contribution au fonds n'a été effectuée depuis la présentation du dernier rapport du Secrétaire général; et, par conséquent, engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

14. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, dont l'établissement a été demandé à l'origine par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Tout récemment, dans sa résolution 67/96, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à poursuivre la mise à jour du *Répertoire* et à le rendre disponible dans toutes les versions linguistiques.

15. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, le Secrétariat a progressé dans l'établissement de suppléments au *Répertoire* depuis le dernier rapport. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a élaboré les seizième et dix-septième Suppléments au *Répertoire*, portant respectivement sur les années 2010 et 2011, en respectant les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général en date du 18 septembre 1952.

16. Le seizième Supplément (2008-2009), qui a été achevé dans les délais, a été mis en ligne en 2012, dans sa version préliminaire, sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*. Le Secrétariat y présente la pratique actuelle du Conseil de sécurité depuis 2010. Une version préliminaire du chapitre I du dix-septième Supplément a été publiée sur la même page et les versions préliminaires des autres chapitres suivront dès qu'elles seront disponibles. La phase de préparation du dix-huitième Supplément (2012-2013) est bien avancée et la rédaction à proprement parler pourra commencer en janvier 2014.

17. Dans les limites des ressources dont il dispose, le Secrétariat a continué d'établir le *Répertoire* dans les meilleurs délais, de manière précise et équilibrée, par plusieurs initiatives visant à améliorer l'efficacité, portant notamment sur la formation spécialisée de fonctionnaires; le développement d'une base de données interne pour répertorier et retrouver le nombre croissant de pratiques et de procédures antérieures et actuelles du Conseil de sécurité, ainsi que pour créer des tableaux et insérer le texte; et la mise à jour des directives et des modèles internes pour exploiter au mieux les compétences des fonctionnaires et assurer la cohérence dans l'établissement du *Répertoire*.

18. L'établissement des suppléments s'est heurté à divers problèmes. Bien que le Secrétariat soit parvenu, grâce à différentes initiatives, à progresser dans l'actualisation du *Répertoire* et à fournir aux États Membres des renseignements sur la pratique actuelle du Conseil de sécurité, il a dû faire face à d'autres problèmes en matière d'édition, de traduction, d'indexation et de publication. Plusieurs bureaux du Secrétariat collaborent pour résoudre le problème posé par le manque de ressources et réduire les retards en matière de publication des suppléments.

B. Consultation sur Internet des études ayant trait au *Répertoire*

19. Pour pouvoir accéder le plus rapidement possible à l'information, le Secrétariat a affiché sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, dans leur version préliminaire, les chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi (voir annexe III). Outre les suppléments publiés, une version préliminaire a été affichée sur le site Web de tous les chapitres du quatorzième au seizième Supplément (2000-2009), qui sont en instance de publication. Le site, qui offre une interface conviviale permettant un accès plus rapide à la mine d'informations disponibles sur les pratiques du Conseil de sécurité figurant dans le *Répertoire*, est présenté dans toutes les langues officielles.

20. Outre la préparation du *Répertoire*, le Secrétariat fournit sur demande des informations sur des questions, reçues directement ou par l'intermédiaire de la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, portant sur les pratiques actuelles et antérieures du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Pendant la période à l'examen, il a répondu, avec célérité et précision, à diverses demandes émanant d'États Membres, de fonctionnaires des Nations Unies et de membres d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs, d'institutions privées et de particuliers.

21. Le Secrétariat s'emploie par ailleurs à intégrer le *Répertoire* à la eCollection des Nations Unies, outil de recherche regroupant l'ensemble des publications des Nations Unies actuellement disponibles. Dans le cadre de ses travaux sur le *Répertoire* et afin d'en rendre le contenu aussi largement accessible que possible, il publie en outre chaque trimestre un tableau récapitulatif des composantes des mandats confiées aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques, et chaque début d'année une note présentant les principaux éléments de la pratique du Conseil de sécurité au cours de l'année précédente. Les deux documents sont consultables sur le site Web du Conseil de sécurité.

C. Publication (en format papier ou électronique) des volumes dans les différentes langues

22. En application de la résolution [55/222](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire publier les suppléments à venir du *Répertoire* dans les six langues officielles, les dixième et onzième Suppléments ont été les premiers à être publiés dans toutes ces langues. Les douzième et treizième Suppléments (1993-1999) seront bientôt disponibles dans toutes les langues officielles sur la page du site Web du Conseil de sécurité consacrée au *Répertoire*, suivis du quatorzième Supplément (2000-2003), dont la traduction est en cours. Le

quinzième Supplément (2004-2007) sera traduit dans toutes les langues officielles une fois que l'indexation de la version anglaise sera terminée, et les suppléments ultérieurs seront disponibles dès qu'ils auront été édités. Le Secrétariat continue de faire tout son possible pour afficher sur son site Web les derniers suppléments du *Répertoire* dans les six langues officielles, dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

23. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la gestion de son site Web n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, compte tenu des contraintes financières, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale aux fins de l'actualisation du *Répertoire* demeurent un élément important pour soutenir les progrès, maintenir le site Web du *Répertoire* et continuer d'améliorer l'accès à l'information concernant la pratique du Conseil de sécurité.

24. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services de personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire* et de travailler simultanément sur plusieurs volumes de la publication. Depuis le précédent rapport, une contribution au fonds a été reçue de la Chine et de la Turquie. En outre, la Suisse a apporté son concours, par le financement des services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, apportant une contribution utile à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*, et aidant ainsi le Secrétariat à mettre à jour la publication. Toujours dans cet objectif, le Secrétaire général invite les États Membres à continuer d'appuyer les travaux du Secrétariat visant à faire avancer le *Répertoire* grâce à leurs contributions volontaires.

E. Conclusions

25. S'agissant du *Répertoire* de la pratique du Conseil de sécurité, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation lors de sa session qui s'est tenue du 19 au 27 février 2013, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*, y compris par l'utilisation du fonds d'affectation spéciale pour son actualisation;

b) Exprimer ses remerciements pour les contributions au fonds d'affectation spéciale et réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds;

c) Prendre note des efforts constants de diffusion du *Répertoire* sur le site Web de l'ONU, sous forme électronique et dans toutes les versions linguistiques;

d) Noter avec gratitude l'appui que la Suisse a fourni en finançant à titre volontaire les services d'un expert associé chargé d'aider à établir le *Répertoire*, et engager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de suivre son exemple.

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale de la conduite des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*^a

<i>Département</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à ce dernier pour examen.

^b Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique suivie
par les organes des Nations Unies (en juillet 2013)**

Volumes publiés et disponibles sur Internet	Études en instance de publication et de diffusion sur Internet	Études diffusées sur Internet (concernant des volumes n'étant pas en instance de publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
---	---	---	---

Note : L'organisation des études par volume, selon les volumes indiqués ci-après, concerne les Suppléments n^{os} 6 à 10 et n'est pas la même pour le Répertoire initial et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments									
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009
Volume I							I	I	I	I	I
Articles 1 à 8											
Volume II							II	II	II	II	II
Articles 9 à 15, 17 à 22											
Article 16											
Volume III							III	III	III	III	III
Articles 23 1) (première phrase, et 3), 24 à 32, et 33 2)											
Articles 23 1) [deuxième phrase et 2)], 33 1), 35 (Assemblée générale) et 51											
Articles 34, 35 (Conseil de sécurité), 36 à 39, 42 à 47 et 50											
Articles 40, 41, 48, 49 et 52 à 54											
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57 et 62 2)											
Articles 55 c), 56 et 63											
Articles 58 à 62 (1, 3, 4) et 64 à 72											
Volume V							V	V	V	V	V
Article 73											

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments									
		1	2	3	4	5	6 1979- 1984	7 1985- 1988	8 1989- 1994	9 1995- 1999	10 2000- 2009
Articles 74 à 85, 87 et 88											
Article 86 et 89 à 91											
Volume VI							VI	VI	VI	VI	VI
Articles 92 à 96, 98 (traités; questions politiques et de sécurité), 99 à 103, 106 à 111											
Articles 97 et 98 (chapitres restants)											
Articles 104 et 105											

Études établies de 1954 à 1980	
	Études établies de 1996 à 2012

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (en juillet 2013)

Suppléments publiés et disponibles sur Internet	Version préliminaire disponible sur Internet	Chapitres en cours d'établissement

A. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* achevés

Supplément	État d'avancement	Langues
<i>Répertoire</i> original et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X et XI (1985-1992) Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, autres langues disponibles en version électronique
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, autres langues disponibles en version électronique
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XV (2004-2007)		Anglais
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces suppléments au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	<i>I</i> <i>Généralités</i>	<i>II</i> <i>Règlement</i> <i>intérieur</i> <i>provisoire</i>	<i>III</i> <i>Buts</i> <i>et principes</i> <i>de la Charte</i>	<i>IV</i> <i>Relations</i> <i>avec les autres</i> <i>organes</i> <i>de l'ONU</i>	<i>V</i> <i>Fonctions</i> <i>et pouvoirs</i> <i>du Conseil</i> <i>de sécurité</i>	<i>VI</i> <i>Règlement</i> <i>pacifique</i> <i>des différends</i>	<i>VII</i> <i>Actions en cas</i> <i>de menace</i> <i>contre la paix</i>	<i>VIII</i> <i>Accords</i> <i>régionaux</i>	<i>IX</i> <i>Organes</i> <i>subsidiaires :</i> <i>comités</i> <i>et autres</i> <i>organes</i>	<i>X</i> <i>Organes</i> <i>subsidiaires :</i> <i>maintien</i> <i>de la paix</i> <i>et consolidation</i> <i>de la paix</i>
Supplément XVII (2010-2011)										